Certibiocide : Certificat pour l'utilisation et la distribution de certains produits biocides - 7 heures (1 jour)



Objectifs

Le dispositif de certificat individuel pour l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides, dit "certibiocide" vise à certifier les compétences des utilisateurs, acheteurs, vendeurs de certains produits biocides réservés aux professionnels.

Cette certification concerne la vente, l'achat et l'utilisation par les professionnels de certains désinfectants (TP2,3 et 4), les produits de protection du bois (TP8), les rodenticides (TP14), les avicides (TP15) les insecticides (TP18) et les produits de lutte contre d'autres vertébrés (TP20).

Cette certification vise à certifier les personnes concernées par ces produits afin que celles-ci disposent d'un niveau de compétences suffisant et adapté permettant une utilisation raisonnée, durable et sûre de ces produits biocides pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits via leur activité.



Programme

- Connaître la réglementation sur les produits biocides.
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits biocides et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- Contribuer à limiter le recours aux produits biocides en privilégiant des alternatives non chimiques.
- Assurer une utilisation durable des produits biocides dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits biocides (gestion des effluents, des déchets organiques,...).





Evaluation et mode de validation des acquis

- ✓ Le suivi de la formation permet l'obtention du certificat
- Diplômant
- ☑ Certifiant
- En fin de formation vous recevrez :
- → Une attestation de formation mentionnant les compétences acquises.
- → Un certificat de réalisation
- ightarrow Le certificat officiel par courrier dans les 2 mois suivant la formation



Public concerné

Professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types **de** produits biocides destinés aux professionnels.

Effectif: Minimum 6 - Maximum 15



Pré-requis

• Etre titulaire d'un Certiphyto en cours de validité





Durée et rythme

La Fredon BFC

| 7 heures soit 1 jour | |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Période : 2 sessions par an selon les demandes | |
| ☑ En semaine ☑ En journée ☑ Temps plein | □ Week-end□ En soirée□ Temps partiel |
| Formateur | |

Modalités pédagogiques & méthodes

| ☑ En présentiel | A distance |
|-----------------|--------------|
| ☑ En salle | Synchrone |
| ■ Sur chantier | ☐ Asynchrone |

- •Formation dans nos locaux
- •Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation
- •Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs

Rémunération et financement

Rémunération: Non prévu

Financements:

•Compte Personnel de Formation (CPF): OUI •Autre sources de financements possibles en fonction de votre statut. Contactez-nous.

Tarifs

√ Formation + test au CFPPA de Valdoie

25€/heure pour une inscription individuelle 1300€/jour pour un groupe (min 6 - max 10)

✓ Formation + test dans vos locaux : frais supplémentaires :

Déplacement du formateur : 1€ / km Repas du formateur : 15€ / repas Nuitée du formateur : 60€ / nuit

Indicateurs de résultats

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction 2021 / 2022 :

La formation a répondu pleinement aux attentes des participants à 83%

Certibiocide : Certificat pour l'utilisation et la distribution de certains produits biocides 7 heures (1 jour)





Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai.

Etapes d'inscription à cette formation :

- 1- Contacter la référente administrative au 03.84.58.49.62 pour obtenir les prochaines dates, le bulletin d'inscription et pour répondre à vos questions.
- 2– Retourner le bulletin d'inscription complété pour obtenir le devis + le contrat de formation (ou la convention si vous êtes une entreprise).
- 3- Finaliser l'inscription en retournant le devis et le contrat/la convention signé/e.









Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?

Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

Référente handicap : PERRIN Nadia - 03.84.58.49.62 - nadia.perrin@educagri.fr



Administration CFPPA - 03.84.58.49.62 cfppa.valdoie@educagri.fr

<u>Informations pratiques:</u>

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau Restauration collective possible - Nous consulter Pas d'hébergement possible



CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES 95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE Tél : 03 84 58 49 62 cfppa.valdoie@educagri.fr

www.cfppavaldoie.fr